

d'amortissement. Il est convenu que nous paierons £150 par million de dette, ce qui est beaucoup moindre que le taux précédent. Dans le cas de rachat, il n'y aura pas de frais à payer pour retirer l'emprunt racheté, si la banque a l'émission de l'emprunt pour racheter le dernier ; si elle ne l'a pas, $\frac{1}{2}$ pour 100 lui sera payé. Dans l'autre cas, le prix payé pour un service semblable était de 1 pour 100. Il était convenu avec nos anciens agents qu'il n'y aurait pas de frais s'ils émettaient l'emprunt destiné au rachat, mais s'ils ne faisaient pas l'émission de cet emprunt, ils recevraient 1 pour 100. Le gouvernement doit payer le coût des livres d'inscription, qui appartiendront au gouvernement. Il n'en était pas ainsi avec nos anciens agents, je crois que la chose avait été oubliée. Ils payaient les livres eux-mêmes, mais je crois qu'il est très important que ces livres soient la propriété du gouvernement, et non celle des agents, et je leur ai offert, et mon offre sera acceptée, de reprendre les anciens livres d'inscription pour nous permettre d'avoir les archives complètes depuis le commencement, en leur payant une somme raisonnable pour les rembourser des frais d'impression. Cependant, cette somme n'est pas considérable. Le présent contrat est fait pour dix ans, le même terme qu'auparavant, et il se terminera de la même manière en donnant avis un an d'avance. En un mot, nous avons fait, je crois, un excellent arrangement en ce qui concerne les frais que nous avons à payer, et d'après une étude approfondie de la question, je crois qu'il donne une grande garantie quant à la gestion de nos affaires et l'émission de nouveaux emprunts. C'est ainsi que nous avons fait nos arrangements avec la banque de Montréal, et je peux dire, en général, que les conditions sont de beaucoup meilleures que celles obtenues par toute autre colonie qui a des affaires financières à gérer à Londres, et toutes les colonies en ont. Par exemple, je dirai que la Nouvelle-Galles du Sud paie de £500 à £600 par million pour la gestion ; la colonie de Victoria paie de £400 à £500 ; l'Australie Méridionale, £250 ; Queensland, entre £600 et £500 ; le Cap de Bonne-Espérance, entre £500 à £450, et, ainsi que je l'ai dit, notre taux est de £150 par million pour la gestion. Le plus haut chiffre que j'ai cité représente le montant par million jusqu'à une certaine somme pour la gestion des emprunts, et le chiffre le plus bas est pour des montants au-dessus de cette somme. Quant à l'émission des emprunts, nous payons moins que la Nouvelle-Galles du Sud, l'Australie Méridionale, Queensland et la Nouvelle-Zélande. La seule colonie qui a des conditions aussi bonnes que les nôtres pour l'émission de ses emprunts est le Cap de Bonne-Espérance ; mais d'un autre côté, elle paie entre £500 à £450 par million pour la gestion de ses emprunts, j'ajouterais qu'il y a encore une autre économie. Nous payions à nos anciens agents $\frac{1}{2}$ pour 100 sur le fonds d'amortissement, maintenant le fonds d'amortissement est compris dans la gestion des emprunts ; le prix est de £150 par million pour la gestion des emprunts, y compris le fonds d'amortissement.

SIR RICHARD CARTWRIGHT : Quelle somme l'honorable ministre s'attend-t-il à économiser par année, à part la question de l'émission des emprunts ? Combien de centaines ou de milliers de louis espère-t-il économiser ?

M. FOSTER : Je ne saurais espérer épargner plusieurs milliers de louis dans l'administration, **M. FOSTER.**

car ce que nous avons payé est, dans l'ensemble, un montant comparativement peu élevé. Nous avons déjà payé un pour cent et nous paierons aujourd'hui un quart pour cent, sur l'émission des emprunts, de sorte que l'épargne dépendra du montant demandé.

Au compte de l'administration, pour le paiement de l'intérêt, je vois que nous avons payé, en 1891-92, environ \$43,700 et, en acceptant l'offre de la banque de Montréal, nous paierons environ \$30,000, soit une épargne de \$13,000 par année. Je dirai que l'offre de Baring et de Glyn, cette année, est de \$51,100, de sorte que, en ce qui concerne cette offre, nous épargnerons environ \$21,000 par année.

SIR RICHARD CARTWRIGHT : La banque de Montréal consent-elle à avancer une somme déterminée, en cas de besoin ?

M. FOSTER : Oui. Nous avons, avec la banque de Montréal, une entente par laquelle elle nous avancera, pour nos besoins temporaires, environ deux ou trois millions de dollars par année. Naturellement, cela doit être dans l'entente que nous ne ferons pas d'emprunts temporaires pour de trop longues périodes, car il ne serait pas dans notre intérêt de le faire. Mais supposons que nous prenions le cas actuel, le cas de l'emprunt que nous avons fait l'année dernière, lequel a été fait simplement pour régler les affaires de la fin de l'année et rétablir l'équilibre, il ne serait pas sage, naturellement, comme le sait mon honorable ami, de nous présenter sur le marché monétaire avant deux, trois ou, peut-être, quatre ans. Pour cette période, nous avons fait avec la banque de Montréal un arrangement en vertu duquel elle nous fera à des taux raisonnables, aux taux courants, des avances jusqu'à concurrence de deux ou trois millions de dollars par année.

SIR RICHARD CARTWRIGHT : Voulez-vous dire, par là, que vous pouvez tirer sur la banque, chaque année, jusqu'à concurrence de deux ou trois millions de dollars ?

M. FOSTER : Je veux dire qu'elle nous fournira ce montant chaque année.

SIR RICHARD CARTWRIGHT : Et, si la chose est nécessaire, vous pouvez en obtenir \$9,000,000 durant les trois ans ?

M. FOSTER : C'est là l'arrangement qui existe entre nous.

SIR RICHARD CARTWRIGHT : Les autres agents ont-ils fait une offre semblable ?

M. FOSTER : Ils ont fait une offre mais ils n'avaient pas l'intention de nous donner un montant aussi considérable. Je ne me rappelle pas exactement la limite fixée, mais le montant qu'ils offraient n'était pas aussi considérable que celui offert par notre agent actuel.

SIR RICHARD CARTWRIGHT : Il n'y a aucun doute que les chiffres donnés par le ministre des finances, surtout pour le placement des emprunts, sont très peu élevés. Ce quart pour cent comprend-il le courtage ?

M. FOSTER : Le courtage est toujours supplémentaire.